



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°41 – septembre 2022

Conformément à leurs engagements, les élu(e)s FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au Comité Technique qui s'est tenu le 13 septembre 2022.

1. Informations générales :

Les élections professionnelles auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022. Les personnels de l'UCA éliront :

- le Comité Social d'Administration - **CSA** (condition de travail, règles, santé et sécurité)
- la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires – **CCP ANT** ou Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels (recours individuels des contractuels)
- la Commission Paritaire d'Établissement - **CPE** (recours individuels des titulaires ; à l'UCA ces élus statuent sur les promotions et avancement)

Il s'agira d'un vote électronique via le prestataire NeoVote, comme les dernières élections électroniques.

Remarque : les personnels hébergés (CNRS, INP...) voteront au CSA de leur établissement et non pour le CSA de l'UCA. Par contre ils votent bien pour la CPE de l'UCA.

Le Groupe de Travail RIFSEEP (sur les primes des BIATSS titulaires) est en attente d'information du Ministère. L'UCA a reçu une enveloppe de 294 000€ pour revaloriser les personnels administratifs (AENES) à la même hauteur que les AENES du Rectorat et des EPLE qui ont été augmentés entre 50 et 100 euros par mois avant les élections. L'UCA souhaiterait que l'augmentation des primes des BIATSS se fassent pour les 3 filières (ITRF, AENES et Bibliothèque), mais pour l'instant il n'y a pas d'information sur les enveloppes ministérielles pour les ITRF et les Bibliothèques (il faudrait 2 millions d'euros). En l'absence d'enveloppe ministérielle pour appliquer la même augmentation aux ITRF et agents des Bibliothèques (2 millions d'euros selon la Présidence), situation la plus probable, des choix politiques devront être faits. Partage de l'enveloppe AENES avec tous les BIATSS ou application à cette seule filière. La Présidence espère que la modification de l'application du RIFSEEP pourra être mise en place en décembre avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022.

2. Charte des contractuels de l'EPE UCA

Il s'agit d'harmoniser les règles de gestion des contractuels entre INP, UCA, enseignant et BIATSS et de regrouper toutes les informations dans une seule et même charte.

Concernant les BIATSS :

Il y a environ 400 CDD et environ 120 CDI actuellement à l'UCA. Lors de la dernière conférence sociale (cf mail FSU du 21 mars 2022) et tout au long du Groupe de travail sur les contractuels, la FSU a demandé l'établissement de primes mensuelles pour les

contractuels pour éviter que l'écart de rémunération entre titulaires et contractuels s'accroissent. Elle a proposé que **tous les contractuels** touchent 50 % de la prime des titulaires dès leur recrutement. La FSU défend le principe de l'occupation des missions permanentes par des fonctionnaires et n'est pas favorable à la mise en place d'une progression de carrière pour les CDI ou CDD, de façon à inciter les collègues concernés à passer les concours.

L'Administration refuse d'attribuer des primes aux CDD avant leur 4^{ème} année, autrement dit exclut la majorité des agents concernés ; elle refuse par ailleurs de prendre en compte l'ancienneté hors UCA pour les agents déjà en poste tandis qu'elle l'accepte pour les nouveaux recrutés !

L'Administration voulait conditionner l'**attribution des primes à la "manière de servir"** des agents à la réalisation des objectifs définis lors des entretiens professionnels. **La FSU a obtenu que ces formulations soient retirées,** aussi bien pour les ANT BIATSS qu'enseignants.

Voici les critères qui seront soumis au Conseil d'Administration : (en rouge la proposition FSU non retenue par l'Administration)

Expérience / ancienneté	Pourcentage de la base	Catégorie C (Base calcul : 300€)	Catégorie B (Base calcul : 400€)	Catégorie A (Base calcul : 500€)
Strictement inférieure à 3 ans	0	0	0	0
Entre 3 ans et inférieur à 5 ans	30 %	90€	120€	150€
Entre 5 ans et inférieur à 10 ans	50 %	150€	200€	250€
10 ans et au-delà	60 %	180€	240€	300€
Proposition FSU pour tous les contractuels dès la 1^{ère} année	50 %	150€	200€	250€

« Pour les personnels déjà en contrat avec l'UCA avant le 1^{er} septembre 2022, seule leur ancienneté à l'UCA est prise en compte en totalité.

L'ancienneté UCA ne pourra comptabiliser une période antérieure au 1^{er} janvier 2017, date de la fusion des deux ex-universités clermontoises en une université unique UCA.

Pour les personnels recrutés à compter du 1^{er} septembre 2022, l'expérience retenue pour déterminer le régime indemnitaire de l'agent à la signature de son contrat est calculée de la façon suivante : 50% de l'expérience pour les contrats de droit privé et 75% de l'expérience pour les contrats de droit public sur production de deux justificatifs demandés et vérifiés par la DRH : la production des contrats de travail et celle de(s) la lettre(s) de mission ou de(s) la fiche(s) de poste. »

Nous n'avons pas souhaité voter contre cette charte qui permet quelques clarifications et améliorations pour les contractuels, mais nous nous sommes abstenus car **cela reste très insuffisant. La FSU continuera de porter les revendications des contractuels lors de la conférence sociale du 27 septembre 2022.**

Vote : **Abstention** à l'unanimité

3. Projet des services centraux

L'UCA souhaite regrouper les demandes de moyens humains dans un même document

arbitré par la DRH :

- 20 services concernés
- 118 projets
- 103 demandes
- 61 arbitrés favorablement

Plutôt que de donner ces chiffres, il faudrait mieux donner celui des demandes de consolidation (cdisation ou titularisation par recrutement sans concours), les demandes créations de poste et les demandes de repyramidages.

La FSU a une nouvelle fois exprimé sa surprise face à la faiblesse du nombre de demandes de repyramidages. Le DGS lui-même a reconnu qu'énormément de catégories C faisaient du travail de B, et pourtant les chefs de services ne demandent que 15 repyramidages pour plusieurs centaines de catégories C, sans parler ici des très nombreux B faisant des tâches de A ou des A faisant celui de A + !

Nous avons rappelé, une fois encore, que **tous les collègues catégorie C de la filière AENES faisaient des tâches de catégorie B**, tout comme une part dess C ITRF et Bibliothèque. A l'échelle nationale, la BAP scientifique des ITRF est en train de supprimer sa catégorie C car toutes les fonctions relèvent à minima de la catégorie B. Aussi **les 15 repyramidages proposés par l'UCA sont très insuffisants**.

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus sur ce point.

Vote :

Pour : 4 (4 SNPTES)

Contre : 1 (1 SGEN-CFDT)

Abstentions : 5 (2 FNEC FP FO ; 3 **FSU**)

4. Complément campagne d'emploi EEC

Il s'agit de l'ouverture d'un poste de Maître de Conférence à l'IUT à la suite d'un concours infructueux.

Vote :

Pour : 10 (4 SNPTES ; 2 FNEC FP FO ; 3 **FSU** ; 1 SGEN-CFDT)

5. Règles d'attribution de la composante indemnitaire fonctionnelle C2 du RIPEC

La FSU est contre l'individualisation des primes par le RIPEC, **nouveau régime indemnitaire des enseignants et enseignants chercheurs**.

Il s'agissait de voter des modifications à la marge : actualisation du référentiel associé et la possibilité de convertir la prime en décharge horaire (modulation de service). **La FSU est favorable à la possibilité de convertir les primes en modulation de service** car cela permet d'ouvrir certaines fonctions et responsabilités aux personnes qui ont plus de contraintes (égalité femme-homme, personnes en situation de handicap, etc).

Vote :

Pour : 5 (4 SNPTES ; 1 SGEN-CFDT)

Abstentions : 5 (2 FNEC FP FO ; 3 **FSU**)

6. Cadrage du dispositif de référentiel d'équivalence horaires

La FSU est contre les primes fléchées pour la mise en oeuvre de Parcours Sup et du dispositif ORE. Cependant, l'ouverture des équivalences horaires aux ATER et aux lecteurs est un progrès. Nous nous sommes donc abstenus.

Vote :

Pour : 5 (4 SNPTES ; 1 SGEN-CFDT)

Abstentions : 5 (2 FNEC FP FO ; 3 **FSU**)

7. Questions diverses :

- La **bonification d'un an pour les catégories C** (prévue à l'UCA pour juin) a été mise en place.

- L'**augmentation du point d'indice** a été pris en compte dès la paie de juillet 2022.

- Est-ce que les **Autorisations Spéciales d'Absence** pour préparer ou passer un concours peuvent être utilisé pour passer un **entretien d'embauche** ? (notamment pour les contractuels ou pour les demandes de mutations externes). L'administration indique que ce n'est pas possible car les autorisations d'absences pour concours sont un dispositif spécifique.

Vos élu(e)s FSU :

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr

Karine Rance
Enseignant-chercheur CHEC
Elus FSU Comité Technique (suppléante)
Karine.rance@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU INSPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orienne.vye@uca.fr